

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 septembre 2011**

CP 11/09-01

*L'an deux mil onze, le 26 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou ;*

*Absents ayant donné procuration de vote : MM. Baylet et Quéreilhac.*

**MARCHE PUBLIC DU CONTRÔLE SANITAIRE DE L'EAU  
LOT DU DEPARTEMENT DU LOT  
CONVENTION DE GROUPEMENT AVEC LES LABORATOIRES CO-TRAITANTS**

---

L'Agence régionale de santé a publié récemment le nouveau marché du contrôle sanitaire de l'eau en Midi-Pyrénées destiné à vérifier la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine et des eaux de loisirs. Ce marché est prévu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015, avec un lot par département.

Le Conseil Général du Lot a décidé de candidater pour le lot n° 5 concernant son département.

Cependant, ne réalisant pas les analyses de radioactivité, il fait appel à deux laboratoires pour un groupement de cotraitances : le Laboratoire vétérinaire départemental de Tarn-et-Garonne (LVD 82) et EICHROM.

D'autre part, ne réalisant pas une partie des analyses chimiques (pesticides notamment), il fait également appel au Laboratoire départemental de l'eau de Haute-Garonne en cotraitance.

Ce groupement de cotraitance est formalisé par une convention entre le Conseil Général du Lot, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne, le Conseil Général de Haute-Garonne et le laboratoire EICHROM.

Le LVD 82 est accrédité COFRAC Essais, sous le n° 1-0822 (portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), pour certaines analyses de radioactivité dans l'eau et les aliments.

Nous effectuons depuis 1989 les analyses par spectrométrie gamma pour le suivi indépendant de la radioactivité dans l'environnement autour de la centrale nucléaire de Golfech.

Par ailleurs, nous venons d'obtenir du fait de l'accréditation COFRAC sur les analyses alpha, bêta, tritium, l'agrément du Ministère de la santé, pour ces recherches (pack 1) dans l'eau, condition indispensable pour répondre à ce marché.

Le partenariat avec le laboratoire EICHROM reste nécessaire pour le pack 2 (analyses complémentaires en cas de dépassements de seuils au pack1) que nous ne sommes pas habilités à réaliser.

En cohérence avec notre souhait de mutualisation des moyens avec les autres laboratoires publics voisins, je vous propose de nous joindre à l'offre du département du Lot en réponse au marché du contrôle sanitaire de l'eau en Midi-Pyrénées lancé par l'Agence régionale de santé (ARS).

Compte tenu de ces dispositions, je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir approuver cette convention de groupement avec les Départements du Lot, de la Haute-Garonne et le laboratoire EICHROM, et de m'autoriser à la signer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve la convention de groupement avec les laboratoires co-traitants à passer entre le Conseil Général du Lot, le Conseil Général de la Haute-Garonne, le Conseil Général du Tarn-et-Garonne et les laboratoires EICHROM concernant le contrôle sanitaire de l'eau dans le département du Lot ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention, au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,